



Votre assurance soins médicaux et soins dentaires collective de Manuvie prendra-t-elle fin prochainement?
Nous avons des *solutions*.



Les régimes Emporte-moi^{MD} Assurance santé et FlexSanté^{MD} ont été créés à l'intention des Canadiens qui ne bénéficient pas d'un régime d'assurance collective.

Procurez-vous la couverture dont vous avez besoin grâce à des solutions souples et abordables offertes dans le cadre des régimes Emporte-moi^{MD} Assurance santé et FlexSanté^{MD}, offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Emporte-moi Assurance santé et FlexSanté peuvent vous procurer une couverture des soins médicaux et dentaires et une couverture d'assurance voyage qui feront en sorte que vous continuerez d'être protégé même après votre sortie du régime collectif*. Ils vous procurent ce qui suit :

-  Protection contre les coûts croissants des médicaments sur ordonnance, des soins paramédicaux (massothérapie, chiropraticien, orthèses, par exemple), des soins dentaires et des soins de la vue;
-  Options qui correspondent à vos besoins, à votre mode de vie et à votre budget;
-  Couverture qui entre en vigueur le premier jour du mois qui suit l'approbation de la proposition;
-  Accès illimité, en tout temps, à des professionnels de la santé de partout (service offert en français et en anglais), par l'intermédiaire d'Akira par TELUS Santé¹.

Il n'y a aucune limite d'âge au titre des produits FlexSanté et Emporte-moi Assurance santé. Une fois votre demande d'assurance approuvée, vous pourrez garder votre couverture aussi longtemps que vous le voudrez, peu importe votre âge et votre état de santé, tant que les primes sont acquittées. Vous serez assuré votre vie durant!

N'hésitez plus. Visitez notre site Web dès aujourd'hui!

Visitez notre site Web, à l'adresse **www.monprochainchapitre.ca**

Si vous avez des questions, appelez-nous au **1 844 732-4237**

Emporte-moi^{MD} Assurance santé

Emporte-moi Assurance santé vous permet de déboursier moins pour de nombreux soins de santé. De plus, en tant qu'ancien participant à un régime d'assurance collective auprès de Manuvie, vous pouvez bénéficier de ces avantages exclusifs :

- **Économisez 5 %** sur les primes du régime Emporte-moi Assurance santé²;
- **L'acceptation est garantie³**, sans questionnaire médical lorsque vous faites votre demande de souscription dans les 120 jours suivant la cessation de votre régime d'assurance collective;
- **Obtenez trois fois** le montant de la couverture d'assurance décès et mutilation accidentels;
- **Quatre formules vous sont offertes**; vous pouvez donc choisir celle qui vous convient le mieux, compte tenu de vos besoins, de votre mode de vie et de votre budget.

FlexSanté^{MD}

FlexSanté vous aide à obtenir une couverture pour les éléments non couverts par votre régime public d'assurance maladie. FlexSanté, une solution souple et abordable :

- Couverture des médicaments sur ordonnance, des soins dentaires, des soins de la vue, des frais de massothérapie et plus encore;
- **Grâce aux nombreux régimes offerts**, vous pouvez choisir la couverture qui vous convient;
- **Bonifiez votre couverture** grâce à des garanties complémentaires facultatives ou à une protection ciblée;
- Contrairement à un régime collectif, ce régime ne prend pas fin lorsque vous changez d'emploi, tant que les primes sont acquittées, et il ne prévoit **aucune limite d'âge**.

Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au contrat.

* Le régime Emporte-moi^{MD} Assurance santé n'a pas pour but de fournir exactement la même couverture aux participants que celle qu'ils avaient au titre de leur régime d'assurance collective ou de leur régime d'assurance maladie existant.

¹ Soins de santé en ligne et Akira par TELUS Santé sont des services qui s'ajoutent à ceux déjà offerts par votre équipe de soins de santé habituelle. Ils ne constituent pas un remplacement. Avec votre consentement, les notes médicales consignées à la suite de vos consultations virtuelles peuvent même être envoyées à votre médecin de famille.

² Le rabais de 5 % s'applique aux participants aux régimes d'assurance collective de Manuvie qui souscrivent un régime Emporte-moi^{MD} Assurance santé et qui paient leurs primes par carte de crédit ou par prélèvements automatiques. Les propositions présentées plus de 120 jours après la cessation de la couverture d'assurance collective seront assujetties à une tarification médicale.

³ L'acceptation est garantie lors de l'approbation définitive de la proposition d'assurance, sous réserve de la possession d'une couverture valide au titre du régime public d'assurance maladie, du paiement de la prime requise, s'il y a lieu, et si les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les demandes présentées après cette période de 120 jours seront assujetties à une tarification médicale.

Pour les résidents du Québec seulement : pour être admissibles au régime Emporte-moi, les résidents du Québec doivent également être couverts par le régime d'assurance médicaments de la RAMQ. Des conditions, des restrictions et des exclusions peuvent s'appliquer.

Les régimes sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Les régimes sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Manuvie, le M stylisé, Manuvie & M stylisé, Emporte-moi et FlexSanté sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2020. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse **Manuvie.ca/accessibilite** pour en savoir plus.